

Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
 - État de la ressource en eau
 - Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2019
- Questions diverses
 - Étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique
 - Examen par la CLE du 10 mars 2020 de la demande de précision du protocole de gestion volumétrique
 - Document d'information sur l'indicateur Yèvre amont
 - Accueil d'un stage de 6 mois dans le cadre du CTG2Q Cher sur la caractérisation des prélèvements du Canal de Berry.

Étaient présents :

Jean-Marie DELEUZE	<i>Vice-président de la CLE SAGE/Maire de Verneuil</i>	Elodie DASILVA-MACHADO	<i>Chargée de mission / AREA Berry</i>
Lise RENAULT	<i>DDT18 / cheffe du Bureau gestion de la ressource en eau</i>	Marielle DUBOIS	<i>Chambre d'agriculture du Cher</i>
M. COLIN	<i>Vice-président du SIAB3A</i>	Alexia JOURDIN	<i>Conseillère / Chambre d'agriculture du Cher</i>
Jérémy JOLIVET	<i>Responsable de collectivité / SIVY</i>	Magaly SANTINI	<i>Chargé de mission/Bourges+</i>
Benoit PROFFIT	<i>Président d'AREA Berry</i>	Gérard BARACHET	<i>Vice-président / FDAAPPMA du Cher</i>
Cécile BORELLO	<i>Union départemental des syndicats d'irrigants</i>	Pascaline BONNIN	<i>Chargée de mission / SIAB3A</i>
Lucie JAMET	<i>Nature 18</i>	Alain MOREAU	<i>Vice-président Association des marais de Bourges</i>
Romain CHAMBONNET	<i>Véolia</i>	Cécile FALQUE	<i>Animatrice / SAGE Yèvre-Auron – EP Loire</i>

1 Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1 État de la ressource en eau

Voir support ci-joint 2020-03-06_2_DDT18_etat ressource_comG quant YA

Mme RENAULT présente la situation des nappes au niveau du département du CHER ; les données datent du 3 mars 2020. Au vu de la carte synthétique, le taux de remplissage des nappes est normal à faible, légèrement au-dessous de la moyenne au 23/02/2020.

Sur le périmètre du Sage Yèvre Auron, la recharge hivernale est en cours. L'ensemble des indicateurs piézométriques sont au-dessus des seuils, sauf pour le piézomètre de Plaimpied-Givaudins. La DDT18 informe que la cellule de l'eau se réunira le 16 avril mais que la prise de restriction au 1^{er} avril pourra être prononcée sur ce sous-bassin préalablement à la réunion, au regard du niveau et de la météo.

M. BARACHET questionne le lien nappe/rivière car il constate que même si les nappes sont remplies en hiver, il peut y avoir des étiages sévères. M. PROFFIT précise qu'il y a 2 phénomènes distincts : la recharge hivernale des nappes et ensuite la météo. L'indicateur du 1^{er} avril représente le 1^{er}, mais ne peut pas prédire la pluie du printemps, de l'été et la demande bioclimatique.

Les échanges portent sur les courbes du piézomètre de Plaimpied-Givaudins et le fait que la moyenne des 10 dernières années ne dépasse plus le seuil piézométrique du 1^{er} avril. La DDT18 s'interroge sur ce point et mobilisera la DREAL pour partager ses réflexions.

1.2 Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2019

Voir support ci-joint : 2020-03-06_3_AREA_bc2019_comG quant YA –

NB1 : diapositive 4, « PG » = porte graine

NB2 : la diapositive 6 comporte un oubli et le tableau doit être remplacé par le suivant (transmis par Alexia JOURDIN pour le compte d'AREA Berry le 07/04/2020) :

Tableau 2 - Volumes consommés et indice de consommation par sous-bassin

Bassin	Nombre ouvrage prélèvement été	Volume (m3)			Indice de consommation selon volume (%)		Dépassement	
		Initial	Autorisé après restrictions	Consommé	Initial	Autorisé après restrictions	Nombre	Volume (m ³)
Colin-Ouatier-Langis	59	5 194 000	3 374 634	2 992 314	58%	89%	0	
Auron	28	1 588 754	645 656	593 589	30%	92%	1	546
Airain	15	1 600 000	844 592	607 737	38%	72%	0	
Rampennes	13	1 874 957	770 685	720 103	48%	93%	0	
Yèvre amont	35	2 859 212	476 417	443 254	16%	93%	1	4241
Yèvre aval	7	375 760	271 716	204 758	57%	75%	0	
Barangeon	1	61 554	40 903	30 305	49%	74%	0	
Moulon	16	875 008	816 410	481 226	55%	59%	0	
	174	14 410 387	7 241 013	6 073 286	42%	84%	2	4787

Arrêtés de gestion volumétrique

Mme JOURDIN présente le bilan de la campagne, pour le compte d'AREA Berry. L'année 2019 s'est caractérisée par un déficit pluviométrique très marqué, faisant suite à un hiver sec (17 mois consécutifs de sécheresse).

Des restrictions des usages de l'eau ont été mises en œuvre tôt au cours de la campagne, avec d'importantes conséquences. Ce qui signifie par exemple pour le maïs dont la floraison est autour du 14/07 que si l'irrigation est arrêtée à ce moment-là, le nombre de grains sur l'épi est affecté. Sur certaines parcelles, la sécheresse et les fortes températures ont entraîné un rendement nul.

Les arrêtés liés à la gestion volumétrique ont été pris aux dates suivantes :

<i>Restrictions</i>	<i>1^{er} avril -20% anticipés</i>	<i>DSA -20% volumes restants</i>	<i>DAR -50% volumes restants</i>	<i>DCR Arrêt total sauf dérogation</i>
Auron-Airain-Rampennes	OUI	/	02/07	12/07
Colin-Ouatier-Langis	OUI	/	/	30/07
Yèvre amont	OUI	/	/	30/07
Yèvre aval	NON	02/07	10/07	30/07

Bilan des prélèvements

Mme JOURDIN précise que sur les 174 ouvrages de prélèvement (diapo 6), 16 n'ont pas irrigués (différents cas de figure : cessation activité, vente, modification d'assolement...).

Les discussions portent sur la diapo 7 qui présente l'indice de consommation de l'année sur le volume autorisé après restriction et sur le volume initial. La comparaison des 2 indices pour une année sèche comme 2019 permet de voir directement l'impact des restrictions sur la consommation.

M. PROFFIT précise que l'irrigant se base sur son volume initial pour évaluer sa rentabilité économique, or on voit qu'il n'en dispose pas du tout les années chaudes. Le risque ne peut pas toujours être compensé par des adaptations. En effet, l'adaptabilité pour les céréaliers relève surtout de la modification de l'assolement. Or, elle n'est pas toujours possible, par exemple actuellement il faudrait semer de l'orge ou de la lentille, mais ce n'est pas possible car il y a trop de pluie. Donc l'adaptation serait de semer plus tard du tournesol, mais il n'y a déjà plus de semence sur le marché ! Il est demandé s'il est possible de stocker de la semence pour parer aux éventualités ? La profession agricole indique que le stockage a un coût (environ 200€ pour 1ha de maïs). Il faut aussi faire face aux contraintes du marché international ; par exemple la lentille peut se vendre 550€/tonne mais si les canadiens font une bonne récolte, ça tombe à 400€/tonnes. Mme SANTINI confirme que les agriculteurs de l'aire d'alimentation du captage du Porche, engagés dans une agriculture à faible intrants, sont confrontés à ces limites du marché globalisé.

Les échanges portent sur les nouvelles demandes de volume. AREA Berry précise que les nouvelles demandes concernent principalement du maraichage donc des petites volumes. Dans tous les cas, les nouveaux irrigants ne peuvent pas arroser des grandes cultures. La ressource en étiage étant déjà mobilisée, ils cherchent à développer l'usage de la ressource hiver.

M. BARACHET indique que les cours d'eau ont besoin de leurs débits de crue pour mobiliser leur substrat, ce qui assure leur bon équilibre et une bonne qualité d'eau. Il ne faut pas se figurer que l'eau est juste perdue.

M. MOREAU demande un point sur les retenues collinaires : où en est-on sur le territoire ? Est-ce que ces retenues ne peuvent pas réguler les crues aussi ? M. PROFFIT indique que des projets sont en cours pour l'irrigation agricole, nécessitant des études d'impact. Pour le volet « atténuation des crues », les volumes sont bien trop faibles pour avoir un effet. Mme FALQUE fera un point en fin de réunion sur ce volet.

Mme JAMET précise que les retenues ne sont pas une unique solution, l'économie d'eau paraît plus judicieuse et durable. Une étude globale sur le périmètre du SAGE doit permettre de vérifier la faisabilité de ce type de solution.

M. PROFFIT interroge sur la ruralité souhaitée, sur l'agriculture souhaitée ? Il rappelle que sans activité humaine il n'y a pas d'impact, c'est un fait. Mais dès que l'on fait quelque chose, il y a un impact. Selon lui, l'agriculture ne peut pas se passer d'eau, sauf à retourner à une production incertaine et peu génératrice de revenus, donc d'activité.

M. COLIN rappelle que l'eau est un bien commun, la connaissance des ressources doit permettre de savoir ce qui est disponible et exploitable tout en préservant l'équilibre des milieux.

M. BARACHET souhaiterait avoir les consommations intermédiaires, à chaque franchissement de seuil. Mme FALQUE demande à préciser l'objectif de cette donnée ? Pour voir si la consommation se concentre avant le franchissement d'un seuil ? Il sera tenté de compiler cette donnée par AREA Berry ou dans le cadre de l'étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique (*voir point suivant*), mais il y aura notamment le biais des dérogations.

Mme BONIN s'étonne de ne pas avoir le bilan des volumes consommés sous dérogation, point sur lequel il y a eu beaucoup de questions en cellule de l'eau et une grande attente des acteurs. Mme JOURDIN précise qu'il était prévu de le faire ce jour mais que le traitement de la donnée demande plus de temps que prévu. **Il est convenu que ce bilan sera annexé au présent compte-rendu et que toute question sera posée en cellule de l'eau préfectorale prévue le 16 avril.**

⇒ **Le bilan des consommations sous dérogation est présenté en page 7 et 8 du présent compte-rendu.**

⚠ Au regard de l'actualité COVID19, en cas d'annulation de cette réunion, vous pouvez transmettre vos questions à la cellule animation du SAGE (cecile.falque@eptb-loire.fr ou au 06.84.08.50.88) **avant le 20 avril 2020**. Une réponse collective sera apportée dans les meilleurs délais.

2 Questions diverses

Voir support joint : 2020-03-06_1_SAGE_Commission G quantitative_SUPPORT

2.1 Étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique

Ce point n'appelle pas de remarques particulières de la part des participants.

La commission valide les propositions.

2.2 Examen par la CLE du 10 mars 2020 de la demande de précision du protocole de gestion volumétrique

Mme JAMET et M. BARACHET regrettent qu'il ne soit pas proposé de lier la levée de restriction à des seuils piézométriques. Il est précisé que la recharge de la nappe du Jurassique supérieure, s'amorce plus tard sur le territoire, en période hivernale et que son fonctionnement de recharge/décharge est annuel.

Le représentant de Véolia demande si les relevés effectués sont fiables et si un système d'automatisation/objet connecté ne serait pas intéressant ? Mme FALQUE précise que les indicateurs utilisés dans le protocole sont des mesures faites par la DREAL avec des automates, que ce soit pour les piézomètres et les débitmètres.

M. PROFIT indique que les irrigants agricoles réfléchissent à l'automatisation des relevés de compteurs. La Chambre d'agriculture développe de son côté un outil informatique de télé-déclaration pour l'irrigation, Gest'ea.

2.3 Document d'information sur l'indicateur Yèvre amont

Le document présenté sera envoyé aux irrigants du sous bassin Yèvre amont par l'UDSI.

2.4 Accueil d'un stage de 6 mois dans le cadre du CTG2Q Cher sur la caractérisation des prélèvements du Canal de Berry.

Mme FALQUE présente Juliette MOINE aux participants. Elle précise que le stage, d'une durée de 6 mois dans le cadre du CTG2Q, a pour objectif de développer une méthodologie pour caractériser les prélèvements du Canal de Berry. Cette méthodologie sera éprouvée sur un tronçon du Canal et au mieux sur l'ensemble du linéaire. M. BARACHET demande si le secteur comportant des prises d'eau sur le Cher sera étudié ? Mme FALQUE précise que le tronçon test sera certainement sur le bassin Yèvre-Auron, tout simplement parce que la cellule animation de ce SAGE est plus mobilisable.

Il est demandé si les fuites seront caractérisées. Mme FALQUE précise que ce n'est pas l'objet du stage mais qu'un bilan hydrologique sera dressé, avec entrées et sorties dont une approche de l'évaporation. Par soustraction les fuites seront donc évaluées.

Mme RENAULT informe que la DDT du Cher va faire un retour d'expérience de la sécheresse 2019 au Syndicat du Canal de Berry et communes gestionnaires du Canal, notamment pour dresser le bilan de la gestion de l'ouvrage.

Zones d'expansion des crues

Suite à l'interrogation de M. MOREAU, Mme FALQUE informe les participants de l'avancée de l'étude ZEC potentielles:

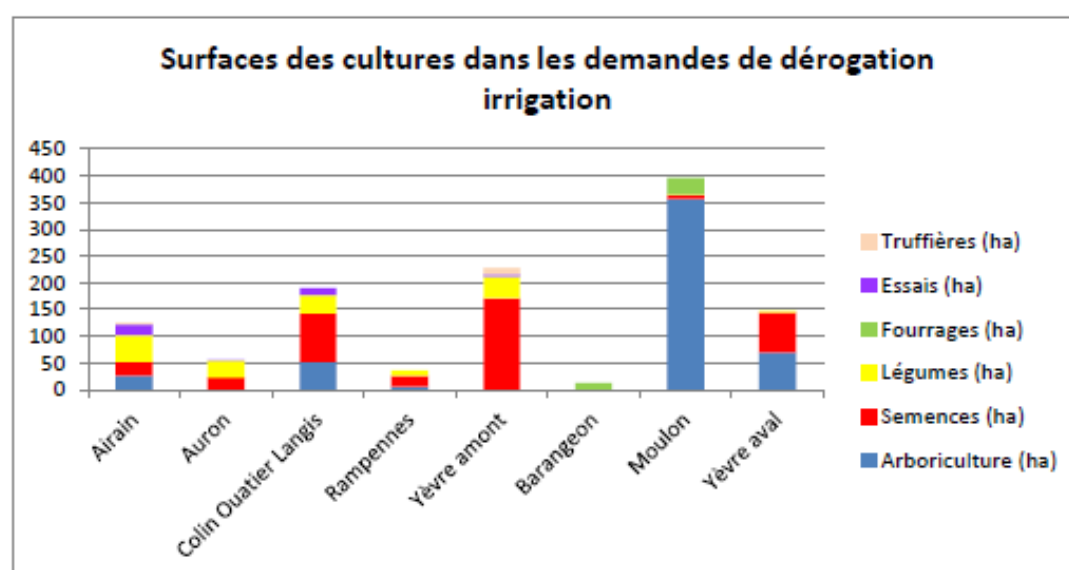
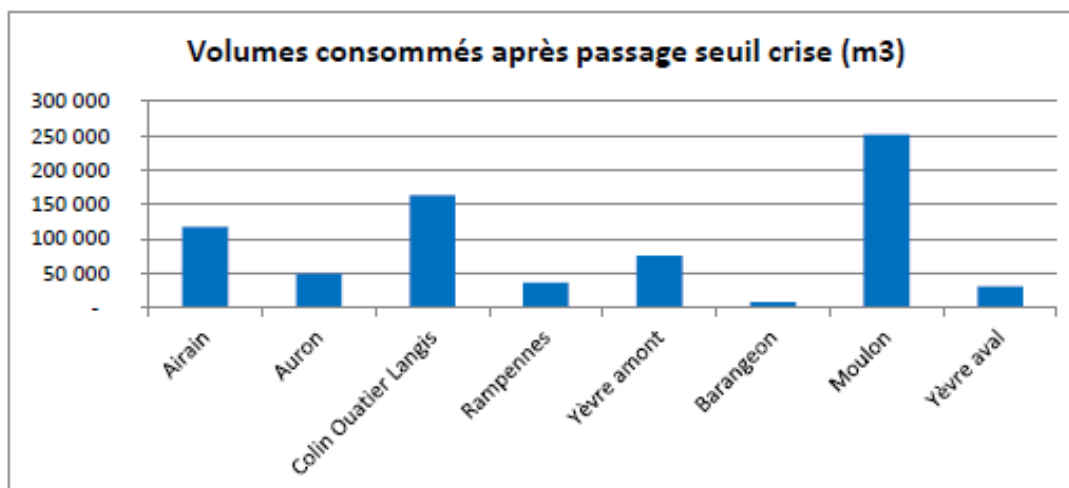
- Objectif : identifier 3 zones d'expansion potentielles sur le territoire (parmi toutes les zones potentielles issues de [l'étude EP Loire](#)), caractériser leur fonctionnement, évaluer les conditions de leur optimisation, proposer des aménagements le cas échéant ;
- Point d'étape : 3 sites ont été étudiés de façon préliminaire, 2 ont été retenus pour la phase suivante de modélisation hydraulique : l'Yèvre en amont de Vierzon et l'Yèvre en amont de Bourges – secteur de Savigny-en-Septaine à amont Ouatier ;
- En cours : pour modéliser les 2 sites retenus, des relevés topométriques complémentaires sont nécessaires. Le géomètre est en cours de recrutement et doit intervenir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé M. DELEUZE remercie l'ensemble des participants pour leur présence.



GESTION VOLUMÉTRIQUE DU BASSIN YÈVRE-AURON

Demandes de dérogation pour l'irrigation des cultures Campagne 2019



Bassin	Volumes consommés après passage seuil crise (m3)	Surfaces des cultures demandées en dérogation (ha)					
		Arboriculture	Semences	Légumes	Fourrages	Essais	Truffières
Airain	117 850	26	26	50	0	20	3
Auron	48 986	0	23	32	0	1	0
Colin Ouatier Langis	163 265	52	90	35	0	12	0
Rampennes	35 505	6	20	10	0	0	0
Yèvre amont	75 355	0	171	40	0	4	12
Barangeon	7 736	0	0	0	13	0	0
Moulon	252 044	356	8	1	31	0	0
Yèvre aval	30 580	70	74	4	0	0	0
Total	731 321	510	413	172	44	37	16

Document rédigé par Alexia Jourdin (Chambre d'agriculture du Cher) d'après les données de la DDT18

Tableau complémentaire des indices de consommation (compilation des données fournies par AREA Berry présentées ci-avant)

	<i>volume prélevable été SAGE</i>	2019 - volume été attribué	2019 - volume été autorisation finale (après restrictions)	2019 - volume été consommé	volumes consommés après passage de crise (dérogation)	% de la consommation en régime de dérogation	part du volume consommé sous dérogation/ volume attribué
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	<i>(d)</i>	<i>(e)</i>	<i>(e/d)</i>	<i>(e/b)</i>
Airain	1 600 000	1 600 000	844 592	607 737	11 7850	19%	7%
Auron	2 108 000	1 588 754	645 656	593 589	48 986	8%	3%
Colin, Ouatier, Langis	5 194 000	5 194 000	3 374 634	2 992 314	163 265	5%	3%
Rampenne	1 875 000	1 874 957	770 685	720 103	35 505	5%	2%
Yèvre amont	2 886 000	2 859 212	476 417	443 254	75 355	17%	3%
Yèvre aval	475 000	375 760	271 716	204 758	30 580	15%	8%
Barangeon	75 000	61 554	40 903	30 305	7 736	26%	13%
Moulon	900 000	875 008	816 410	481 226	252 044	52%	29%
TOTAL	15 113 000	14 429 245	7 241 013	6 073 286	731 321	12%	5%

En 2019, avec les restrictions précoces, le nombre de demandes de dérogation pour les cultures à haute valeur ajoutée sont plus nombreuses, notamment sur le bassin du Moulon avec l'arboriculture.